



## Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes

144, Avenue des Etats-Unis 78 000 Versailles – 06 12 11 07 18

[amisdesforets.org](http://amisdesforets.org)

### Les échos de nos forêts N°36

ISSN 2610-2757

Sommaire	
<b>Activités 2020</b>	<b>Calendrier 2020-2021</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Février-mars 2020. La pandémie Covid-19 bouleverse durablement l'année 2020</li> <li>➤ Mars 2020. Des élections municipales perturbées et perturbantes</li> <li>➤ Janvier-Avril 2020. Des coupes hivernales mal vécues : nous échangeons avec l'ONF</li> <li>➤ Classement en forêt de protection de la forêt de Versailles : des associations s'associent</li> <li>➤ Suivi du projet d'aménagement RD91-RN12</li> <li>➤ Travaux aux étangs de Ville d'Avray</li> </ul>	<b>Agenda</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 18 octobre 2020 : Randonnée-découverte de la forêt de Versailles – Frange Sud</li> <li>➤ Novembre-Décembre 2020 : Assemblée générale</li> <li>➤ Avril 2021 : Randonnée-découverte de la forêt de Fausses-Reposes</li> <li>➤ Mai 2021 : Sortie culturelle à la journée « Arboretum de Segrez » à Saint-Sulpice-de-Favières (Essonne)</li> </ul> <p><i>Les dates et lieux définitifs de ces trois dernières manifestations seront communiqués ultérieurement (courriel et site internet).</i></p>

### Février-Mars 2020. La pandémie Covid-19 bouleverse durablement l'année 2020.

Comme toutes les associations de notre pays, les Amis des forêts de Versailles et Fausses-Reposes ont vu leurs activités et leurs projets complètement bouleversés par la crise sanitaire liée au coronavirus. Les nettoyages de printemps ont tous été annulés comme la randonnée-découverte de la forêt de Versailles Frange sud prévue en avril, au même titre que la sortie culturelle préparée pour la mi-mai à Saint-Sulpice-de-Favières (Essonne). Contrainte et forcée, l'association s'est donc mise partiellement en sommeil, partiellement car elle a néanmoins continué à suivre les grands dossiers concernant nos deux massifs forestiers (projet de ZAC Satory Ouest, aménagement RD91-RN12, travaux aux étangs Corot, suivi des coupes, etc.). Enfin, dans l'incertitude quant à l'évolution de cette pandémie, il a été décidé de reporter l'Assemblée générale traditionnellement organisée au début du mois de juin de chaque année et, compte tenu de la situation peu favorable en ce début de septembre 2020, aucune date n'est encore envisagée pour cette année. A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle.

Avant le confinement, notre association a été partie prenante à l'opération « Nettoyons la nature » organisée le 7 mars 2020 par les Lions de Versailles et de l'Île de France, avec le soutien du Conseil départemental des Yvelines et de la Ville de Versailles, ce nettoyage de printemps 2020 s'est déroulé à deux endroits : sur le tronçon de la N10 reliant Versailles et Saint-Cyr et sur la route RD185 entre Versailles et Ville d'Avray. Une dizaine de lycéens sont également venus participer à cette opération qui s'est déroulée sous un ciel gris mais sans pluie... ce qui était presque une aubaine en cette période particulièrement pluvieuse. La bonne humeur était générale et nombreux ont été les passants et promeneurs à féliciter les ramasseurs qui ont rempli une petite dizaine de sacs poubelle (cannettes, bouteilles, lingettes et emballages divers) et ont déniché une cuisinière dans une dépression de terrain.



Les Lions, les Amis des forêts et un lycéen

### Mars 2020. Des élections municipales perturbées et perturbantes

Si les élections municipales édition 2020 ont été fortement perturbées par l'arrivée du coronavirus en France, jusqu'à rendre incertain leur maintien et à parfois déstabiliser les nouvelles équipes, elles ont aussi signifié des bouleversements au niveau du conseil d'administration de notre association, qui est traditionnellement composé pour moitié d'élus de la

région depuis 1972. Que ce soit par le renouvellement des équipes municipales réélues ou par l'arrivée de nouvelles majorités, la composition de notre conseil d'administration va ainsi évoluer.

Parmi les administrateurs élus concernés par ces changements, nous tenons à remercier chaleureusement Magali Ordas, qui était maire adjoint chargé de l'environnement à Versailles et vice-présidente de notre association, Marie-Odile Grandchamp, maire adjoint chargé de l'environnement à Chaville, Laurence de Pins conseillère municipale du Chesnay-Rocquencourt, Guy Girardetti conseiller municipal de Ville d'Avray ou encore Jean-Philippe Barret, conseiller municipal au Chesnay-Rocquencourt. Certains sont partis vers d'autres horizons, d'autres continuent de nous accompagner comme administrateur ou comme adhérent. Un grand merci à tous pour leur engagement au sein de notre association pour protéger et promouvoir nos forêts.

Deux administrateurs ont été nouvellement élus dans leur commune : Ivan Baïstrocchi conseiller municipal à Marne-la-Coquette et Noël Dussac conseiller municipal à Nantiat (Haute Vienne) où il réside la moitié de l'année. Félicitations à Ivan et Noël qui continuent de nous accompagner au conseil d'administration. Pour assurer la relève, nous allons coopter Philippe Hertzberg, maire adjoint de Ville d'Avray chargé de l'environnement et Gwilherm Poullennec, conseiller municipal de Versailles, qui sont heureux de venir aider les Amis des forêts. Nous attendons aussi la venue d'un élu de Buc qui nous sera gentiment délégué par Stéphane Grasset, le nouveau maire de cette commune que nous avons rencontré en juillet 2020.

## Janvier-Avril 2020. Des coupes hivernales mal vécues : nous échangeons avec l'ONF

Les coupes réalisées au cours de l'hiver 2019/2020 dans le cadre des schémas d'aménagement des massifs forestiers de Versailles et de Fausses-Reposes ont suscité de nombreuses protestations auprès de l'ONF et évidemment de notre association, dont certaines évoquaient d'éventuelles poursuites contre l'Office pour destruction de la nature. Notre association comprend l'émoi des habitants devant ces interventions, parfois brutales, qui modifient l'environnement forestier qui leur est familier, elle essaie néanmoins de leur en expliquer les raisons. Notre association a toujours milité pour que les coupes soient mieux ciblées afin de tenir compte des spécificités périurbaines. Si des avancées ont été enregistrées, le schéma d'aménagement de la forêt approuvé par le ministère de l'Agriculture demeure incontournable et fort contraignant pour les agents de l'O.N.F.



*Un paysage hivernal difficile à vivre*

Lors de l'entretien annuel que vous avons eu avec les responsables de l'ONF, nous leur avons fait part de notre désarroi face à la multiplicité des coupes, dont certaines s'inscrivaient à l'évidence encore dans la logique d'exploitation

ancienne, à savoir le taillis sous futaie, et venaient s'ajouter à la nouvelle démarche mieux perçue de la futaie irrégulière. Nous avons demandé à l'ONF une communication sur site plus explicative et réalisée bien avant que les coupes ne commencent, nous avons aussi insisté sur l'impératif de remise en état des chemins en raison de la forte fréquentation de ces forêts périurbaines, d'autant



*Des coupes de sécurisation, oui...*



*...mais pas que, il faut aussi produire du bois*

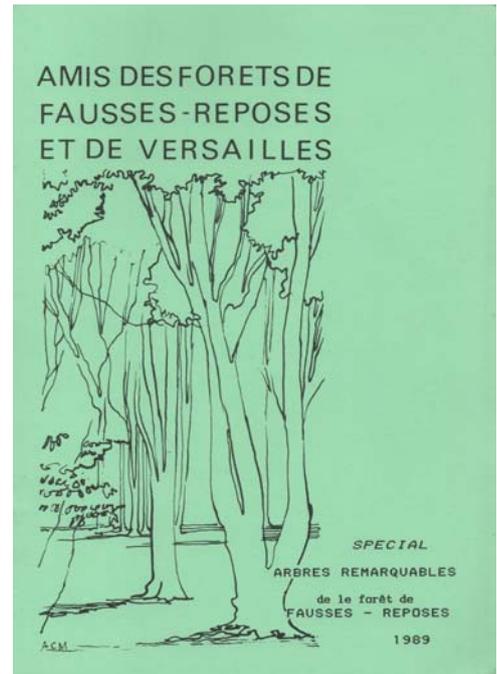
que les ornières formées lors de ces interventions ont été très profondes du fait des précipitations importantes de cet hiver. Nous espérons avoir été entendus... et des mesures pour éviter les réactions exacerbées des habitants.

Pour finir, nous avons souhaité que l'Office National des Forêts s'associe à la démarche que vont entreprendre en commun l'association A.R.B.R.E.S. des Hauts-de-Seine et notre association des Amis des forêts pour établir un inventaire des arbres remarquables de la forêt de Fausses-Reposes, à l'instar de ce qui avait été fait en 1989 par notre association. Si cette initiative aboutit, une opération similaire sera menée pour le massif de Versailles. Tous les adhérents seront appelés à participer à cet inventaire.

## Classement en forêt de protection de la forêt de Versailles : des associations s'associent... mais la route sera longue

Lors de cet entretien, nous avons également abordé la question de notre demande de classement de la forêt de Versailles en forêt de protection. Monsieur Michel Béal, directeur de l'agence territoriale Île-de-France ouest à l'ONF, nous a malheureusement indiqué qu'aucune forêt des Yvelines ne figurait en 2020 dans la liste des forêts susceptibles de bénéficier en priorité d'un tel classement. Ce qui expliquerait – pour l'heure - le manque de réaction de la préfecture des Yvelines à notre démarche. Nous allons donc reprendre notre bâton de pèlerin et tenter de sensibiliser nos élus locaux (maires, députés et sénateurs) pour qu'une véritable mobilisation ait lieu en faveur de cette protection, bien nécessaire au vu des nombreux grignotages à venir.

D'ores et déjà plusieurs associations se sont engagées dans le même sens que l'AAFVFR : l'Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière (ASEM), Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE), les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB), Essor de Versailles, Yvelines Environnement, et d'autres devraient suivre. Alain Schmitz, sénateur des Yvelines, a également écrit au préfet des Yvelines pour soutenir notre demande. Tous les Amis des forêts de Versailles et de Fausses-Reposes invitent l'ensemble de leurs élus maires, députés et sénateurs à suivre l'exemple d'Alain Schmitz, que nous remercions.



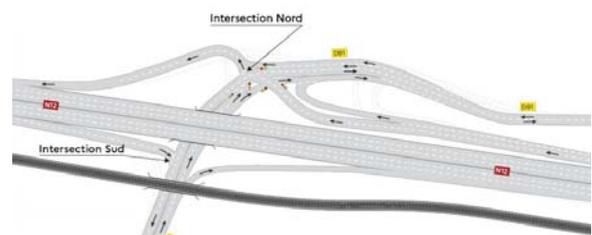
## Suivi du projet d'aménagement RD91-RN12



Version EPAPS 2019 – Emprise forestière 700 m<sup>2</sup>

Comme nous l'indiquions dans notre lettre d'information N° 35, ce projet conditionne l'aménagement de la ZAC de Satory Ouest. Les études en vue de sa réalisation vont donc bon train. La version de l'Établissement Public d'Aménagement de Paris Saclay (EPAPS) validée par le préfet des Yvelines en présence de François de Mazières, qui nous avait été présentée dans les locaux de VGP en novembre 2019, a été remplacée par une nouvelle version établie par la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), maître d'ouvrage délégué de l'opération pour le compte de l'État. Cette dernière version présentée à six associations, dont la nôtre, le 6 juin 2020, présente une emprise sur

la forêt de Versailles de 3000 m<sup>2</sup> sans compter le traitement des flux doux (pistes cyclables), à comparer aux 700 m<sup>2</sup> annoncés pour la version de l'EPAPS. Nous regrettons cet empiètement supplémentaire ainsi justifié par le DiRIF : « Une meilleure intégration environnementale de l'infrastructure - Une efficacité en termes de gestion du trafic... générant des remontées de file acceptables ». Les représentants de la DiRIF se sont engagés à organiser une véritable concertation pour parvenir à une solution idoine la moins gourmande possible pour la forêt de Versailles. Le calendrier prévoit une enquête d'utilité publique pour le premier semestre 2021 et un début des travaux pour la fin 2022. Nous attendons donc avec impatience la phase de concertation précédant l'enquête d'utilité publique. Ce nouveau grignotage de la forêt de Versailles montre que son classement en forêt de protection s'impose, même si nous pouvons comprendre que certains projets d'aménagement du territoire doivent aussi être réalisés pour tenir compte des évolutions de la société.



Extrait : Déclaration d'intention  
Préfecture des Yvelines Mise à jour 31/07/2020  
Emprise forestière 3000 m<sup>2</sup>

## Travaux aux étangs de ville d'Avray

Depuis quelques années, la fréquence et la violence des pluies consécutives au réchauffement climatique menacent la stabilité des digues et la sécurité des habitants de Ville d'Avray. Gestionnaire des Etangs de Corot depuis 2015, le Centre des Musées Nationaux (CMN) a diligencé en 2016 une étude de danger afin d'établir un diagnostic de ces digues. L'état

des ouvrages a conduit à prendre des mesures immédiates de mise en sécurité par un abaissement des niveaux d'usage des eaux des deux étangs, de 70 cm dans le Vieil étang et de 30 cm dans l'Etang neuf. Parallèlement à cette étude de danger, un arrêté préfectoral datant de 2018 a classifié les digues en « barrages » au titre de la sécurité et de la sûreté des ouvrages hydrauliques, ceci sur des critères de hauteur de la digue (6,8 m d'eau), de quantité d'eau retenue (plus de 1000 m3) et de la présence d'habitations autour des étangs. Ce classement impose la création de déversoirs (ouvrages de surverse) pour pallier le risque majeur de rupture des digues existantes en cas de submersion.

Les travaux correspondants ont commencé à l'automne 2019. La première phase a consisté à curer le Vieil étang et à créer une nouvelle digue entre les deux étangs avec réalisation d'une surverse qui fera un tiers de la longueur de la digue.



Perspective de la future surverse et de la passerelle, vue depuis l'étang aval./URBAN ECO SCOP

Visuellement, des changements sont évidemment à prévoir d'autant que deux passerelles en bois et en métal seront créées pour les promeneurs et que des arbres vont être abattus et d'autres replantés. S'il ne correspondra à ce qu'il était du temps de Corot au XIXe puis au XXe siècle, l'ensemble paysager devrait néanmoins retrouver un charme bucolique de grande qualité compte tenu des moyens mis en œuvre par le CMN et de la qualité des solutions retenues. Le coût prévisionnel du projet est de plus de 10 millions d'euros, intégralement pris en charge par le ministère de la Culture car les barrages appartiennent à l'Etat.

Tout projet d'ampleur venant modifier un environnement bien connu, a fortiori lorsqu'il est classé, suscite normalement de l'émotion, des inquiétudes et des rejets. Plusieurs réunions d'information et de concertation ont été organisées par le CMN et la mairie de Ville d'Avray pour parvenir à une meilleure acceptation des nouveautés et des désagréments accompagnant la période transitoire. Notre association a assisté à trois de ces réunions et, au vu de ce que nous avons vu et entendu, nous sommes raisonnablement optimistes quant au résultat futur. Patience donc, et rendez-vous en 2022-2023.

## **A vos agendas**

### **19 septembre 2020. La forêt nourricière**

L'association Environnement Fausses-Reposes (EFR) organise le **19 septembre 2020**, avec l'association Chaville Environnement, une sortie nature ayant pour thème "Les comestibles en forêt de Fausses-Reposes". Tous les Amis des forêts de Versailles et Fausses-Reposes sont invités à y participer. Le **rendez-vous est fixé à 14 h 30 à Chaville à l'entrée de la forêt de Fausses-Reposes, parc de la Martinière** (tout en haut de la rue Carnot au-dessus de la gare Chaville Rive Droite).

### **3 octobre 2020. Week-End de l'Environnement à Ville d'Avray**

Comme l'an dernier, notre association y tiendra un stand le **samedi 3 octobre 2020 de 14 h à 17 h sur la Place Charles de Gaulle** pour présenter sa démarche, ses réalisations, ses publications et ses activités. Nous serons heureux de vous y rencontrer.

### **18 octobre 2020. Randonnée découverte de la forêt de Versailles – Frange Sud**

Prévue initialement le dimanche 26 avril 2020 et reportée en raison de la pandémie de coronavirus, la randonnée-découverte de la forêt de Versailles – Frange Sud (avec entre autres la découverte des étangs de la Minière et de la mare du fer à cheval, des explications in situ sur l'aménagement de la future ZAC de Satory Ouest) aura lieu le **dimanche 18 octobre 2020. Environ 10 km – 3 h 30 de marche. Rendez-vous : 14 h au Parking du Pré Saint Jean à Buc.**

Cette randonnée sera coorganisée avec Versailles Environnement & Initiatives (VEI) et avec l'Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière (ASEM).

✂

## **BULLETIN D'ADHÉSION ou de RENOUELEMENT DE COTISATION**

Individuel : 15 € – Couple : 20 €

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Ci-joint le règlement de ma cotisation par :  chèque

Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses Reposes  
144, avenue des Etats-Unis 78000 Versailles